

Remaniement de la carte électorale

futile de sans cesse modifier les limites des circonscriptions.

Si la circonscription de Rocky Mountain doit être modifiée l'année prochaine, elle n'aura existé que six ans. A ce moment-là, les gens devront s'habituer à une conception totalement différente de la représentation puisqu'on leur demandera un autre changement radical. Il est important de souligner que, dans cette circonscription, on espère généralement qu'il n'y aura pas d'autre changement qui viendra confirmer davantage l'idée que tout cela est futile.

Je souscris évidemment aux remarques faites par mon collègue le représentant d'Athabasca (M. Yewchuk) au sujet de la difficulté de couvrir des régions où les distances sont grandes. Il importe à mon avis d'admettre que lorsqu'on représente d'immenses circonscriptions rurales, il n'y a pas que le problème des distances. Le représentant d'une circonscription comme celle de Rocky Mountain doit non seulement parcourir des distances inouïes mais il doit également offrir une gamme de services beaucoup plus étendue que le représentant d'une région urbaine plus restreinte. Ainsi, à Rocky Mountain, il n'y a pas d'agence du Bureau d'expansion industrielle, il n'y a pas de Chambre de commerce, pas de choix d'architectes, d'avocat ou d'autres services professionnels ni moyens ordinaires d'information.

Le député doit combler ce vide dans une certaine mesure et s'il est consciencieux, il doit également assumer la responsabilité plus accablante de résister aux attaques insidieuses des politicailleurs, publics et privés, troublés par les projections démographiques. Je voudrais parler des projections démographiques surtout en ce qui concerne la carte de l'Alberta, parce que c'est manifestement un cas d'application à l'inverse de la règle de la tolérance. Au lieu d'appliquer la règle de la tolérance d'une manière qui serait avantageuse pour les régions rurales, les commissaires de l'Alberta l'ont fait à leur désavantage. Cela provoque le déclin de ces régions en raison de la vaine croyance dans les projections démographiques. Je crains que celles-ci n'aient acquis un peu partout la vertu de proverbes, ce qui circonscribit beaucoup les analyses et jette le voile sur les autres preuves et les autres choix.

Le danger inhérent des projections est qu'une fois acceptées, elles finissent par s'accomplir d'elles-mêmes. Ainsi, je crois qu'au Canada la prévision du déclin des régions rurales a autorisé les chemins de fer à abandonner certaines lignes, elle a empêché l'industrie de s'installer dans certaines régions rurales et permis aux gouvernements d'établir des modèles de métropoles pour l'avenir; tout cela suffit à provoquer le déclin prévu. Il n'y a pourtant aucune raison qui oblige l'industrie moderne à s'établir dans les villes et la concentration des Canadiens dans les régions métropolitaines n'est pas une chose inévitable. En réalité, on a plusieurs fois la preuve du contraire dans ma circonscription et notamment l'implantation d'une industrie moderne comme la câblerie Phillips et le déplacement de plus en plus fréquent des usines américaines et des sièges sociaux des régions métropolitaines inconfortables vers les petites villes et même les villages de l'est des États-Unis.

Dans ma région, l'exode vers les localités comme Pridis et Bragg Creek pour éviter la tension des villes montre que ceux qui sont assez riches veulent s'en aller. Cela montre qu'ils ne sont pas liés par ces extrapolations. Il n'y a donc aucune raison que les technocrates le soient. Il y a eu en Alberta un renversement de la règle de tolérance. Les conséquences ont été malheureuses, non seulement si l'on considère la carte dont nous serons peut-être obligés

de nous contenter, mais également si c'est un moyen d'affirmer cette fidélité aux extrapolations, ce qui, je crois nous met dans une perspective beaucoup plus citadine que nécessaire.

Le dernier point que j'aimerais soulever maintenant est très mineur mais toutefois important pour ma région puisqu'il s'agit de la justesse des discussions et débats des intéressés sur les propositions de la Commission en Alberta. Il s'agit des possibilités de discussion et de débat dans toute la province. A coup sûr, la loi a été respectée à la lettre en ce qui concerne les nouvelles limites indiquées aux résidents de ma circonscription, mais la lettre de la loi est inadéquate pour beaucoup de conseils municipaux et de résidents de la région pour qui elle avait un intérêt capital. Ils ne savaient pas, avant d'avoir été informés par plusieurs députés de l'Alberta, que les limites avaient été modifiées, qu'il était possible d'en discuter; et ils ne connaissaient pas le lieu et l'heure des pourparlers.

Cela résume l'essentiel de mes objections quant à la façon dont a été remaniée la carte. Je voudrais répéter que ce qui m'inquiète le plus, c'est que l'on s'est trop laissé aveugler par les extrapolations de population et, qu'en Alberta qu'au moins, il y a eu un renversement complet de la règle de tolérance qui devrait permettre de reconnaître les problèmes des zones rurales mais qui n'avait servi en Alberta qu'à accentuer ces problèmes.

[Français]

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Monsieur le président, le fait que nous soyons ici maintenant à entamer un débat pour la cinquième ou la sixième fois sur le rapport des commissaires de délimitations des circonscriptions électorales, quant à certaines provinces, indique ou devrait indiquer aux députés que certains d'entre nous, comme mon collègue et ami le député de Crowfoot (M. Horner) et certains autres, qui ont vécu l'expérience de deux révisions en vertu de cette loi, sont convaincus qu'il existe des déficiences fondamentales dans la loi elle-même.

[Traduction]

Je voudrais ici faire remarquer que si les débats se passent ainsi et reprennent ceux qui ont eu lieu il y a quelques années à propos du remaniement, c'est que la loi actuellement en vigueur présente une difficulté fondamentale.

● (1720)

D'abord, je vous signale que si mes collègues qui ont parlé de la question sont déçus, déçus de ce qui s'est produit lors des audiences tenues dans les diverses provinces, déçus des rapports qui ont suivi ces audiences, c'est que les commissaires n'ont pas justifié les changements apportés. Aucune explication n'est donnée. C'est le peuple, les députés, les organismes intéressés qui assument le fardeau. Ce sont eux qui doivent se lancer à l'attaque. Les commissaires n'ont jamais à justifier leurs décisions.

Lors du dernier débat, on a employé les expressions «remaniement arbitraire, ignorance et incompétence»; je crains fort qu'elles ne reviennent à la surface au cours du présent débat car, à mon avis, on a fait fi de certains principes fondamentaux de la représentation au Canada. J'appelle cela de l'ignorance, ou un refus de tenir compte de ce que signifie représenter une population, tant du point de vue de l'électorat que de celui du député élu, comme le fait l'editorial du *Globe and Mail* d'hier. Cela fait très bien dans un article que l'on écrit assis dans un fauteuil confortable dans les bureaux de la rédaction de ce